



ATD Quart Monde Wallonie – Bruxelles a.s.b.l.

***Le logement des plus pauvres : techniquement,
socialement, symboliquement.***

**Donatien de le Court (chercheur en architecture, UCL)
Olivier Masson (professeur d'architecture, UCL)**

Cette publication relève de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur.
Cette loi précise entre autres que l'auteur "*dispose du droit au respect de son oeuvre lui permettant de s'opposer à toute modification de celle-ci*" et qu'il a "*le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation.*"
Elle rappelle que, sauf accord explicite de l'auteur, sont seules autorisées les courtes citations "*effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (...).*"
Les citations visées devront faire mention de la source et du nom de l'auteur."

Ce document s'adresse au monde associatif, aux citoyens, aux professionnels, à tous ceux qui s'engagent pour le respect de la dignité de chacun et agissent pour que les droits fondamentaux soient effectivement assurés à tous.

Ce document forme un tout dont chaque élément doit être situé dans son contexte. Ancrée dans la vie, la connaissance bâtie sur l'engagement et l'action est en construction permanente.

Le travail présenté a pour premier objectif d'alimenter et de soutenir les engagements des uns et des autres, pour faire progresser les droits de l'homme et la lutte contre la misère et l'exclusion.

Nous avons fait le choix de diffuser largement ce travail non seulement pour faire connaître l'expérience et la pensée des personnes très pauvres (et de ceux qui s'engagent à leurs côtés) mais aussi pour qu'il soutienne et inspire d'autres démarches de connaissance qui renforcent les projets et les combats menés avec eux et à partir d'eux.

Nous vous proposons de découvrir dans notre collection "documents de référence" quelques textes qui situent clairement les enjeux de telles démarches et leurs exigences pour qu'elles servent réellement les plus pauvres et contribuent effectivement à lutter contre la misère et l'exclusion.

La collection Connaissance et engagement publie des travaux réalisés par des personnes engagées dans la durée aux côtés des personnes et familles très pauvres.

Table des matières

Résumé	4
Préambule : Trouver un logement.....	5
Un logement confortable, salubre, techniquement efficace.....	7
Un logement adapté à une vie sociale.....	7
Un logement comme origine	9
Conclusion	10

Résumé

L'article interroge la situation d'habitat des pauvres en Belgique à l'aune d'une phrase de l'anthropologue André Leroi-Gourhan. Celui-ci énonce trois nécessités auxquelles doit répondre l'habitat : une efficacité technique, un cadre à la vie sociale, un point d'où un ordre peut être projeté.

L'article établit les manquements sur ces trois points des logements des plus pauvres, quand ces derniers ont accès à un logement. Il éclaire donc une situation et fournit des arguments (certaines conditions d'habitat maintiennent des humains en dehors des droits de l'homme) dans la lutte pour un logement décent.

Le texte est issu d'un savoir disciplinaire (l'architecture) qui s'est mis à l'écoute du savoir d'expérience des militants d'ATD Quart Monde au travers des universités populaires du mouvement, dans lesquelles les problèmes liés au logement sont exposés de manière récurrente. Les auteurs du texte, architectes, ont donc puisé dans ce savoir d'expérience la source de leur réflexion. Ils y ont ajouté des connaissances issues de l'anthropologie, de la discipline architecturale, du monde associatif pour confectionner cette analyse.

« Dans tous les groupes humains qui soient connus, l'habitat répond à une triple nécessité ; celle de créer un milieu techniquement efficace, celle d'assurer un cadre au système social, celle de mettre de l'ordre, à partir d'un point, dans l'univers environnant. »

André Leroi-Gourhan, *Le geste et la parole*, Editions Albin Michel, p. 150

Avec pour point de départ cette phrase de Leroi-Gourhan, à portée universelle, anthropologique, censée être valable pour toute société humaine en tout temps, tentons d'évaluer la situation d'habitat des exclus dans la Belgique d'aujourd'hui.

La proposition de Leroi-Gourhan vaut quelle que soit la sophistication des dispositifs construits, du camp rudimentaire jusqu'aux métropoles. Elle énonce une triple nécessité à l'habitat : répondre à des considérations techniques, soutenir une organisation sociale, projeter un ordre symbolique.

Nous nous attacherons à voir quelles sont les conditions d'habitat de ceux qui vivent la grande pauvreté aujourd'hui en Belgique, et nous examinerons en quoi elles peuvent s'envisager, se mesurer et se révéler à l'aune de la tripartition de Leroi-Gourhan : technique, social, symbolique. Une question sous-tendra notre réflexion : si les exclus sont tenus hors des nécessités de l'habitat, font-ils partie à part entière de la communauté humaine ?

La construction de cet article s'origine à partir d'une part (et c'est là que ce texte voudrait prendre une part de vérité) de paroles énoncées à et autour de l'université populaire du mouvement ATD Quart Monde, et d'autre part d'une position d'architecte.

Il est donc issu d'un savoir disciplinaire à l'écoute du savoir d'expérience des militants.

Préambule : Trouver un logement

Habiter s'entend au sens large comme vivre dans des lieux, ce terme dépasse donc le logement pour toucher à de nombreux aspects de la vie quotidienne. Cependant, dans nos sociétés occidentales, habiter ne peut prendre sa pleine mesure que si l'on a l'usage d'un logement, que si l'on dispose de cette base à partir de laquelle on puisse organiser sa vie.

La question du logement est récurrente dans les problèmes quotidiens auxquels doivent faire face les plus pauvres. Il est en problème en lui-même, ou agit en seconde ligne comme un déterminant négatif sur une situation connexe.

On ne rappellera jamais assez qu'une grave crise du logement frappe la Belgique, prenant un tour aigu à Bruxelles. La moitié des ménages bruxellois entre théoriquement dans les critères pour obtenir un logement social. Constituant 7,7 % du parc de logements de la capitale¹, les logements sociaux ne peuvent cependant en accueillir qu'une petite minorité. Vu l'incurie des pouvoirs publics², trouver un logement à un loyer abordable est donc une tâche ardue, et encore davantage pour les familles nombreuses (encore moins de logements sociaux disponibles pour cette catégorie). A ce problème fondamental s'ajoutent des discriminations (on soupçonne le possible locataire d'être un mauvais payeur ou on l'écarte sur base de ses origines), des menaces supplémentaires qui

¹ Cf. art. 23, dossier trimestriel du RBDH, n°31, Bruxelles, deuxième trimestre 2008, pp.40-42

² Ils ont, en Belgique, toujours privilégié l'accession à la propriété, qui reste hors de portée de beaucoup de ménages, ne serait-ce que parce qu'aucun organisme n'est enclin à leur accorder un prêt.

pèsent sur la vie familiale (se retrouver à la rue, c'est se voir retirer la garde des enfants), des vides juridiques (les sans-papiers n'en ont pas de droits à faire valoir), des difficultés budgétaires (rassembler une garantie locative peut poser beaucoup de problèmes) ou encore des relations souvent conflictuelles avec le propriétaire (s'assurer qu'il enregistre le bail, exiger des travaux, recourir le cas échéant au juge de paix), ... une série de situations dont témoignent les militants d'ATD Quart Monde lors des universités populaires.

Pour les plus pauvres, trouver un logement est donc déjà un problème en soi. Le conserver est un combat. Et ne pas en avoir est une situation indigne.

L'habitat ne va donc pas de soi ; nos sociétés ont déjà des difficultés à fournir un logement à tous. Dans nos sociétés occidentales où les logements sont très évolués, l'écart est d'autant plus conséquent entre ceux qui ont un logement et ceux qui n'en ont pas.

L'affirmation de Leroi-Gourhan mérite donc d'être précisée « si tel est le triple rôle de l'habitat, tous n'y ont pas accès ». Et si cette extension ne peut peut-être pas prétendre à une portée anthropologique, elle s'applique certainement à la situation actuelle en Belgique.

Ceux qui n'ont aucun logement se retrouvent à la rue. La rue ne répond pas au triple énoncé de Leroi-Gourhan : il est difficile d'y vivre d'un point de vue technique, social et symbolique.

Il n'est pas difficile de se convaincre que la rue n'est pas techniquement efficace pour abriter l'ensemble des activités d'êtres humains (l'espérance de vie approximée dans la rue serait d'environ 48 ans selon le collectif français « Morts de la rue »³, alors qu'elle approche les 80 ans en moyenne en France).

Socialement, la rue condamne à un anonymat voyant : la personne qui vit dans la rue est exposée au regard des autres, elle ne peut avoir d'intimité, et en même temps, ne disposant pas d'un logement, d'un lieu fixe à partir duquel on puisse l'identifier, elle est condamnée à l'anonymat qui régit l'espace public.

Symboliquement enfin, la situation de nomadisme forcé auquel la rue contraint ne permet pas d'ancrer durablement ce point dont parle Leroi-Gourhan à partir duquel on puisse déployer un ordre sur le monde.

Bref, la rue ne répond pas aux nécessités d'habitat partagées par tout le genre humain. Elle en est le fatal opposé.

Certains, parmi ceux qui vivent dans la misère, ont néanmoins un logement. Ce logement est souvent accordé comme une exception, une faveur particulière dont ils peuvent bénéficier (c'est le cas du logement social) : ces personnes sont alors encore une fois mis en situation d'exception, en situation de marge sans même l'avoir désiré.

L'analyse va à présent tenter d'évaluer les difficultés dues à l'écart entre ce que la plupart de ces logements permettent et les nécessités auxquels ils devraient répondre selon Leroi-Gourhan.

³ Cf. leur site <http://www.mortsdelarue.org/>

Un logement confortable, salubre, techniquement efficace

Outre la difficulté de trouver un logement pour leur ménage, d'en payer le loyer et de le conserver, ceux qui vivent dans la misère voient une série de leurs préoccupations contaminées par des aspects qui concernent le logement.

Nous investiguons dans un premier temps l'aspect technique du logement.

Les charges et la consommation d'énergie sont directement fonction de la qualité énergétique du logement (isolation, absence ou présence de ponts thermiques, ensoleillement, simple ou double vitrage, ...) et des systèmes dont il est équipé (chauffage au gaz, au mazout, à l'électricité,...). Ainsi, la facture énergétique ne dépend pas uniquement du comportement des occupants du logement, de leur attention continue pour utiliser l'énergie avec parcimonie, mais elle est déjà grandement déterminée par les caractéristiques du logement. Quelquefois, les occupants du logement sont accusés de mal en prendre soin (« si ça s'abîme comme ça, c'est parce que vous ne chauffez pas assez ») : les défauts du logement sont alors reportés sur ceux que la société voue aux reproches.

On récolte des histoires de vie qui exposent clairement comment un habitat techniquement inefficace pèse sur la vie quotidienne.

Certains, craignant les débordements sur la facture, optent pour un chauffage d'appoint au pétrole, mais se plaignent de maux de tête qu'occasionne l'air vicié.

D'autres choisissent de rester cantonnés dans leur lit ou de quitter aussi souvent que possible leur domicile qu'ils n'ont pas les moyens de chauffer.

D'autres encore font de leur séjour, mieux exposé, la pièce d'habitation, mais aussi leur chambre à coucher pendant l'hiver, parce que la façade de leur chambre « d'été » est mal exposée et mal isolée.

Les questions d'énergie qui prennent source dans les installations du logement et dans son isolation conditionnent déjà la possibilité de mener une vie digne.

La santé et la sécurité, elles aussi, sont corrélées au confort du logement : les problèmes susmentionnés de chauffage, auxquels s'ajoutent ceux d'humidité et d'infiltration, de courants d'air (châssis lâches), de mauvaise ventilation, de moisissures, de matériaux ou d'équipements (intoxication CO) dangereux pour l'organisme ... créent des conditions défavorables pour la santé.

La santé coûte cher, et ce malgré les systèmes de protection sociale. Parfois, pour ne pas trop peser sur le budget, on se soigne mal. Et bien sûr, être chroniquement malade n'aide pas sur le plan professionnel. On voit comment s'enclenche le cercle vicieux de la misère, maintes fois exposé par les militants d'ATD Quart Monde, cercle très difficile à briser.

A travers ces deux domaines, l'énergie et la santé, il a déjà été possible de mesurer le rôle central du logement : si le confort y est mauvais, on met en péril une série d'autres dimensions de la vie.

Un logement adapté à une vie sociale

Les relations entre le logement et la vie des plus démunis ne sont pas cantonnées à un aspect technique. Elles revêtent aussi un aspect social.

Une première condition à une existence sociale est de pouvoir avoir un « chez soi » où la vie peut sereinement se dérouler.

La vie familiale peut être affectée par un logement trop petit : promiscuité, impossibilité pour chacun d'avoir un espace personnel, conflits, menace de se voir retirer la garde des enfants, ... Un

logement exigü ne permet pas aux enfants de faire leurs devoirs dans de bonnes conditions, ce qui risque de compromettre leur parcours scolaire. La juste mesure des espaces doit pouvoir soutenir un usage familial. Parfois aussi, le logement est inadapté aux besoins spécifiques de ses habitants : une femme malade qui vit au cinquième étage d'un immeuble sans ascenseur est pratiquement assignée à résidence. D'autres situations requièrent également des dispositifs particuliers : handicap, âge avancé, ... Dans la parole des militants reviennent souvent des expériences de logements qui ne conviennent pas à ce qu'ils en attendent.

Or, un des traits qui caractérisent la situation des exclus est qu'ils n'ont pas le choix. Nous avons rappelé à l'entame de ce texte la difficulté de trouver un logement de nos jours en Belgique. Il leur sera donc malaisé de refuser un logement s'ils en ont enfin trouvé un. Ils doivent souvent s'accommoder de ce qu'on veut bien leur accorder, c'est-à-dire pas toujours un logement qui soit adapté à leur situation familiale, ... Le poids de l'urgence dicte bien souvent sa réalité : mieux vaut un logement, même mauvais, que la rue.

Une deuxième condition à une vie sociale est d'avoir la possibilité d'accueillir l'autre chez soi. La surface du séjour, le nombre de « pièces d'habitation » (par opposition aux sanitaires et chambres à coucher), l'état de fraîcheur et de salubrité, influencent le fait de pouvoir recevoir des gens chez soi, de se donner une existence sociale en étant suffisamment sûr de son foyer que pour pouvoir y inviter autrui. On aperçoit directement le lien à la nécessité technique de l'habitat : la salubrité a des répercussions en termes de confort, mais aussi en termes sociaux. Les militants d'ATD Quart Monde rappellent souvent l'importance de pouvoir recevoir quelqu'un dans son foyer, de pouvoir entretenir de la sorte des liens sociaux avec des amis, de la famille, des voisins, ... Car être privé de ce genre de contacts (inviter dans son foyer) réduit l'éventail des possibilités d'interactions communes dans nos sociétés.

Des normes existent quant aux surfaces⁴ et au nombre de chambres, mais au delà de ces minima quantitatifs, il s'agit là aussi de trouver un agencement qui propose une qualité des pièces, une transition entre la part ouverte du logement et sa part intime, des espaces de rangement et de service pour dégager la place des invités quand ils se présentent, ...

Sans chez soi où l'on puisse vivre sereinement et accueillir l'autre, on est déjà affecté dès le départ d'un handicap dans son existence sociale.

Une troisième condition est de pouvoir se mettre soi-même en présence de l'autre : affronter le quartier, l'espace public (l'espace où on est en public, dixit B. Secchi, architecte-urbaniste italien), la ville et le regard des autres, bref faire partie de la société.

Cela nécessite d'avoir une identité aux yeux de la société. Des militants le disent à l'université populaire : « Un bon logement, c'est une bonne carte d'identité pour la famille ». On s'interrogera sur les pratiques publiques qui visent à reléguer certaines populations jugées moins désirables aux confins de la ville ou à délaisser l'état des logements publics : les habitants pourront difficilement se sentir valorisés et s'identifier à des dispositifs eux-mêmes dévalorisés.

En outre, avoir une existence sociale nécessite d'être pris en considération, de pouvoir participer pleinement à la vie de la société. « Le logement, c'est la base, ça donne de la liberté. Avoir un chez soi permet de rayonner et de construire des projets. », entend-on à l'université populaire.

Une implantation d'un quartier de logements sociaux hors de la ville, à l'écart de la ville, compromet déjà le statut de citoyen à part entière de ses habitants, qui vont devoir lutter plus âprement pour faire valoir leurs droits. Certains de ces quartiers retirés ne présentent pas d'autres

⁴ Voir par exemple l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 septembre 2003, disponible sur le site du centre urbain, http://www.curbain.be/download/normescodelogement_arrgov.pdf

repères qu'eux-mêmes, comme si un enfermement était programmé⁵. Sans parler des problèmes de mobilité de ces populations économiquement fragiles : se déplacer coûte cher (en argent ou en efforts), on reste donc cantonné chez soi ou on dépense énormément de temps dans de fatigants déplacements.

Mais la participation, c'est aussi le fait d'inclure la réflexion des habitants dans le projet de leur quartier. Car si on veut que les habitants puissent projeter un ordre à partir de leur logement, il faut permettre de le faire aussi dans les dispositifs physiques et ne pas sans cesse décider à leur place (comme toujours). Certains militants témoignent d'exemples étrangers (Dublin) où des habitants impliqués dans la transformation de leur quartier en ont tiré une fierté. Cette implication réelle (et non feinte par les pouvoirs publics comme un alibi) dans un projet collectif leur a sans doute permis de commencer à prendre de l'assurance dans la société, qui a dès lors cessé d'être un chaos de règles et de décisions que d'autres ont pris à leur place.

En plus d'être un abri pour ses activités, un support à sa vie sociale, l'habitat doit aussi permettre à l'homme de le prendre pour base pour se repérer physiquement sur la surface de la Terre. C'est cette part symbolique du triplet de Leroi-Gourhan sur laquelle nous allons à présent nous pencher.

Un logement comme origine

Nous tiendrons dans cette partie que c'est à partir d'un point, d'un repère physique, qu'un ordre peut être projeté sur l'univers environnant. C'est par rapport à ce point et cet ordre que l'homme peut se situer et se déplacer dans l'espace. Le point sur lequel il est possible de prendre appui est le logement ; il est un repli, un repaire/repère, une origine à partir de laquelle on peut organiser sa vie.

On a déjà suggéré le nomadisme auquel sont forcés nombre de pauvres : ils vont d'expulsion en logement inadapté. Projeter un ordre à partir d'un logement qui change régulièrement est déjà problématique. Ce ballotement d'un endroit à un autre, sans fixité ou centralité du domicile (on ne parle pas innocemment de « sans domicile fixe » pour les plus précaires), entame la capacité à mettre de l'ordre dans l'univers environnant à partir d'un point.

Des dispositifs physiques accentuent l'absence de repères physiques dont sont victimes les plus pauvres : sérialité ou rupture.

Si chaque unité de logement est perdue dans des séries ou des uniformités qui n'installent ni différences ni repères (par exemple une barre de logements), la capacité de ses habitants de reconnaître ce logement comme origine est mise en danger. Le centre a disparu.

Mentionnons aussi comme cause du sentiment d'être perdu, la multiplication des ruptures d'avec l'environnement, la création d'isolats plantés au milieu de nulle part, sans relais physique à ce qui les entoure, dont certains quartiers où on « case » les pauvres en dehors de tout, sans repères sur l'ailleurs, sans lien au paysage naturel ou construit

Des logiques sociales (nomadisme forcé) ou des raisons construites (uniformité ou rupture dans le bâti) qui font le quotidien des exclus, les empêchent de poser à partir de leur logement des jalons qui leur donnent une assise dans le monde.

⁵ Nous évoquons ici certains cas où les ruptures urbanistiques sont marquées et multiples.

Conclusion

Dans l'état actuel de notre société, les logements abordables manquent, et les moins nantis n'ont pas souvent accès à des habitats qui puissent répondre à la triple nécessité énoncée par André Leroi-Gourhan.

Ils voient ce problème envahir une bonne part de leur existence, directement ou indirectement.

Techniquement faible, le logement pèse sur les charges énergétiques et la santé, sur les actions et les projets que l'on peut faire. Socialement défaillant, le logement empêche de vivre sereinement, de recevoir des proches et de prendre une place valable dans la société. Symboliquement incertain, le logement contribue à l'absence de repères.

L'énoncé de Leroi-Gourhan permet d'interroger les dispositifs d'habitat de toute société humaine. Dans le cas de la société occidentale contemporaine, il éclaire de lourds manquements quant aux logements de ceux qui subissent la misère. Il devient donc un outil de revendication, une source d'espoir de promotion, un incitant à agir, car, comme le disait le Père Joseph Wresinski, "*La misère est l'oeuvre des hommes, seuls les hommes peuvent la détruire.*"

Le combat du logement, qui est d'abord une lutte de l'urgence, ne doit pas se limiter à des considérations quantitatives (autant de logements en autant de temps) mais doit prendre l'habitant comme souci premier pour lui permettre un confort technique, un soutien au cadre social, un point d'où mettre de l'ordre dans ce qui l'entoure. Car dans l'état actuel des choses, il semblerait que ceux qui vivent dans la misère soient tenus à l'écart d'un logement capable de répondre à ces trois nécessités anthropologiques. Vivre dans la misère est donc bien contraire aux droits de l'homme, ou comme l'affirme le texte inscrit sur la Dalle⁶ : « *Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les Droits de l'Homme sont violés.* »

⁶Dalle commémorative gravée sur le Parvis du Trocadéro à Paris.

Éditeur responsable :
Régis De Muylder
Av. Victor Jacobs, 12
1040 – Bruxelles

Année 2008